

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 Mars 2013 à 20 h

Présents : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Didier DELAVELLE, Hubert CROZAT, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Benoît DINVAUT, Brigitte DUPONT, Matthieu SIRAUT, , Michel MAGNEE, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY

Absents :

Pascal ANGHELOVICI, pouvoir donné à Jean-Pierre MAZEREEL

Date de convocation : 1^{er} mars 2013

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II– COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- Commission Sécurité du 13 février : Monsieur DELAVELLE informe l'assemblée que le schéma directeur, en élaboration depuis deux ans, doit être validé par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Un arrêté signé le 6 février dernier donne délégation au Colonel COLIN pour organiser les centres de prévention en vue de leur labellisation.
- Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la visite du centre des pompiers de GUEUX effectuée le 21 janvier dernier par le Lieutenant-colonel Didier FOUQUET, chef du groupement territorial, a débouché sur son classement en UOSD, c'est à dire en « Unité Opérationnelle de Secours à personnes – opérations diverses », sans mission de lutte contre les incendies.
- Réunion du groupe de travail PLU intercommunal du 14 février : Monsieur CROZAT rapporte que la visite récente par les membres de la Commission de deux Communautés de Communes ayant déjà réalisé un PLU intercommunal va permettre à la CCCV (Communauté de Communes Champagne Vesle) de recenser ses besoins pour décider de l'utilité d'un PLU.
- Conseil communautaire du 25 février : les statuts de la CCCV ont été modifiés afin de prendre la compétence concernant les aménagements d'assainissement non collectif. Par ailleurs, le Conseil a adopté le schéma d'assainissement mis à l'enquête publique.
- Réunion du SCoT du 28 février : Monsieur DELAVELLE a assisté à une conférence d'un élu marseillais dont le propos était d'inciter les communes situées dans un rayon de 40 km autour des grandes villes à les rejoindre en vue de constituer des regroupements d'agglomérations.

III – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission intercommunale scolaire du 11 février : y assistaient les communes de GUEUX, VRIGNY et THILLOIS, la directrice et le directeur des écoles maternelle et primaire, le CEV (Centre Educatif de Vacances) et l'APE (Association des Parents d'Elèves). Monsieur DEGODET informe l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires sera adoptée à la rentrée 2014, ce qui laisse du temps pour organiser au mieux ce changement dans la répartition des heures d'école, le transport des enfants et leur accueil en temps périscolaire.

- Réunion d'information avec la Gendarmerie pour la mise en place du dispositif national de prévention et de vigilance citoyenne du 15 février : Monsieur SONNET indique que le colonel HUSSON a présenté, outre les différents moyens de prévenir les cambriolages, le dispositif de vigilance citoyenne, basé sur des citoyens volontaires chargés de recueillir des renseignements auprès de la population, l'intervention étant du strict ressort de la gendarmerie. Actuellement, 14 personnes se sont proposées. Les Elus ont émis un avis favorable pour la signature d'une convention tripartite entre la sous-Préfecture, la Commune et la Gendarmerie.

IV – DELIBERATIONS

Monsieur le Maire explique que la réforme des rythmes scolaires répartira les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil afin qu'aucun élève « ne quitte l'école avant 16h30 ».

Les collectivités peuvent mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée prochaine, ou à titre dérogatoire, en septembre 2014. Actuellement, de nombreuses informations indispensables à l'application de cette réforme ne sont pas connues, et les changements dans l'organisation du temps de travail des ATSEM, du ménage, de l'accueil des enfants à la cantine et en temps périscolaire sont très importants.

Considérant les incertitudes qui demeurent concernant les règles d'organisation des 3 heures d'accueil incombant aux communes, le coût important de cet accueil, dans un contexte économique difficile et face à un budget communal restreint, la nécessité d'organiser une consultation et une discussion sur les changements que cela entraînera dans l'organisation du temps de travail des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour l'élaboration de ce projet, enfin l'intérêt de construire un « projet éducatif territorial » pour donner un contenu pédagogique intéressant à ces 3 heures d'accueil, Monsieur le Maire sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL032013_01.

Monsieur le Maire indique que la délibération concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesle Suipe du SIABAVE (Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) demande encore réflexion et sera votée ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 5 mai 1997, réglementé le droit de pêche sur le plan d'eau dont elle est propriétaire et autorisé la vente de cartes de pêche. Pour la saison 2013 s'étendant du 6 avril au 31 décembre, il est décidé de réviser les tarifs : pour les moins de 18 ans, 6 € la saison ou 2 € la journée ; pour les plus de 18 ans, 12 € la saison ou 5 € la journée.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_02.

Monsieur le Maire explique que les tarifs et les horaires de mise à disposition du terrain de foot pour l'année 2013 sont modifiés ainsi : 36 € pour la demi-journée, 70 € pour la journée

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_03.

A l'occasion de l'organisation annuelle de la foire à la brocante qui a traditionnellement lieu le 1^{er} mai, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif du droit de place à 12 € pour chaque emplacement de 3 mètres linéaires.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_04.

A la suite de l'arrêt du projet de complexe multi-activités en 2008, Monsieur le Maire rappelle que toutes les entreprises ont été indemnisées. Seule l'une d'entre-elles n'avait pas donné suite en raison de son dépôt de bilan. Récemment, par une requête en date du 04 janvier 2013, la SCP DARGENT TIRMANT RAULET a déposé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne un recours visant à obtenir le versement d'une indemnité de 59 990,37 € au titre de la réparation des préjudices subis par la société MPC.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil la permission d'ester en défense dans la requête n°1300025-2 SCP DARGENT TIRMANT RAULET c/ Commune de Gueux, introduite devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne et de désigner Maître Bruno CHOFFRUT, Avocat – pour représenter la Commune dans cette instance.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_05.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2012, l'association « Club RS de France » a sollicité la commune pour la location des Terres du Circuit le 4 mai 2013, au prix de 1 000 € la journée. Depuis lors, la commune a augmenté ses tarifs de location, passant de 1 000 € à 2 000 € la journée.

Monsieur le Maire demande au Conseil de maintenir au seul profit de l'association « Club RS de France » et pour la seule manifestation du 4 mai 2013 le prix de la location à 1 000 €.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_06.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va réaliser les travaux d'aménagement de l'allée des Fleurs située entre la route de Muizon et l'avenue de la Gare. La phase préparatoire des travaux a permis de constater que parfois, les limites physiques des propriétés (emplacement des murs, des clôtures, ...) et les limites cadastrales de celles-ci n'étaient pas les mêmes.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'acheter à titre gracieux aux différents propriétaires les surfaces nécessaires à la mise en conformité du cadastre, les frais afférant à ces acquisitions (frais de géomètres, d'actes, ...) restant à la charge de la Commune.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_07.

Monsieur le Maire et le Conseil demandent à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, à qui la Commune a délégué la compétence « sécurité incendie », de bien vouloir installer une borne incendie au Lieudit Le Camp.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL012013_08.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Skatepark : Martine RHONE indique que des devis ont été demandés auprès de fournisseurs spécialisés. Les jeunes sont très motivés et participeront au choix des équipements.
- Lotissement Vert : Monsieur le Maire indique que le réseau d'eau potable est posé à 80 %, que les fourreaux pour l'éclairage public à 60 %, que les murets destinés à abriter les coffrets gaz et électricité sont terminés ainsi que l'assainissement eaux pluviales. Les plantations autour du bassin d'infiltration seront réalisées semaine 12 ainsi que la fin des travaux des trottoirs. Une mise en vente fin avril est toujours d'actualité, les premiers compromis de vente étant en cours de signature.
- L'extinction de l'éclairage public entre 0h00 et 6h00 depuis un an a permis une économie appréciable. Est à l'étude le lancement d'un appel d'offre pour la maintenance de l'éclairage public.
- Certificat d'urbanisme : la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus l'instruction des CUa (CU d'information) à compter du 1^{er} mars 2013 (cela a été repoussé au 1^{er} avril par courrier du 07 mars). Ces actes ne nécessitent pas de compétence technique en urbanisme. Les déclarations préalables à enjeux faibles seront instruites selon une procédure « allégée » qui conduira dans de nombreux cas à une décision tacite.
- Remise du prix « villes et villages étoilés » : Madame COLZY informe l'assemblée que le 24 mai prochain, lors de la remise du prix, une soirée d'observation du ciel étoilé sera organisée sur les Terres du Circuit, en compagnie de Monsieur GOUTVERG, président de PlanétiCA, association dont le but est d'organiser des animations scientifiques et culturelles en synergie avec le Planétarium de la Ville de Reims. Toute la population est invitée.

Fin du Conseil municipal à 23h00.

DEL032013 01 – Modification des rythmes scolaires – report à la rentrée 2014

Pour les écoles maternelles et élémentaires, la réforme des rythmes scolaires répartira les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil afin qu'aucun élève « ne quitte l'école avant 16h30 ».

Les collectivités peuvent mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée prochaine, ou à titre dérogatoire, en septembre 2014.

Actuellement de nombreuses informations indispensables à l'application de cette réforme ne sont pas connues, et les changements dans l'organisation du temps de travail des ATSEM, du ménage, de l'accueil des enfants à la cantine et en périscolaire sont très importants.

Ainsi, considérant les incertitudes qui demeurent concernant les règles d'organisation des 3 heures d'accueil incombant aux communes,

Considérant le coût important de cet accueil, dans un contexte économique difficile et face à un budget communal restreint,

Considérant la nécessité d'organiser une consultation et une discussion sur les changements que cela entraînera dans l'organisation du temps de travail des ATSEM

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction de ce projet,

Considérant l'intérêt de construire un « projet éducatif territorial » pour donner un contenu pédagogique intéressant à ces 3 heures d'accueil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

DEL032013 02 – Tarifs et dates d'ouverture de la pêche dans le lac

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 5 mai 1997, réglementé le droit de pêche sur le plan d'eau dont elle est propriétaire.

Sur la proposition du Maire d'autoriser la vente de cartes de pêche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- de donner délégation au Maire pour modifier le Règlement d'Utilisation du lac de Gueux par voie d'arrêté municipal,
- d'autoriser la délivrance de cartes de pêche et ce dans les mêmes conditions que celles énoncées dans l'arrêté municipal du 18 février 2011. Cette délivrance se fera en Mairie seulement, uniquement au cours de la saison de pêche, et exclusivement aux habitants de Gueux, Thillois et Vrigny.

Les titulaires de cartes sont soumis au règlement du lac tel qu'édicté dans l'arrêté municipal désigné ci-dessus.

- de fixer les dates de la saison de pêche 2013 **du 06 avril au 31 décembre 2013.**

- de réviser les tarifs pour la délivrance des cartes de pêche, **à compter du 1^{er} avril 2013 et de les fixer ainsi :**

	<i>Saison 2012</i>	<i>Saison 2013</i>	<i>Journée 2012</i>	<i>Journée 2013</i>
Tarifs – de 18 ans	6,60 €	6 €	3.15 €	2 €
Tarifs + de 18 ans	23.10 €	12 €	5.25 €	5 €

DEL032013 03 – Tarifs de mise à disposition du terrain de foot pour l'année 2013

Vu la délibération DEL122012_05 modifiant les tarifs de mise à disposition du terrain de foot pour l'année 2013,

Considérant que les horaires prévus l'année passée sont inadaptés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'appliquer pour l'année 2013 les tarifs suivants pour la location du terrain de football *lors de manifestations à but lucratif*:

Demi-journée	Journée	Supplément éclairage des terrains
36 €	70 €	30 €

- Des arrhes à hauteur de 25% seront demandées à la réservation et conservées par la Commune en cas de désistement.

- Cette location est réservée exclusivement à la pratique de sports de ballon.

DEL032013 04 – Tarif du droit de place brocante

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif du droit de place à l'occasion de l'organisation annuelle de la foire à la brocante qui a traditionnellement lieu le 1^{er} mai.

Considérant que ce tarif fixé à 10 € les 3 mètres linéaires n'a pas été modifié depuis 2002,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif comme suit :

- 12 € pour chaque emplacement de 3 mètres linéaires.

DEL032013 05 – Autorisation du Conseil municipal à Monsieur le Maire d'ester en justice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 16,

Vu la délibération 30/2008 du 26 mars 2008 donnant délégation à Monsieur le Maire pour « tenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal »,

Considérant que, par une requête en date du 04 janvier 2013, la SCP DARGENT TIRMANT RAULET a déposé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne un recours visant à obtenir le versement d'une indemnité de 59 990,37 euros au titre de la réparation des préjudices subis par la société MPC

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n°1300025-2 SCP DARGENT TIRMANT RAULET c/ Commune de Gueux, introduite devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Désigne Maître Bruno CHOFFRUT, Avocat – 12 bis, rue Henri Martin - 51200 EPERNAY, pour représenter la Commune dans cette instance.

DEL032013 06 – Fixation du prix de location des Terres du Circuit au profit de l'association Club RS de France.

Considérant la convention d'occupation des Terres du Circuit signée en 2012 par l'Association « Club RS de France » dans le cadre de l'organisation d'une manifestation qui se déroulera le 4 mai 2013 et qui mentionnait le prix de 1 000 € pour une journée.

Considérant la délibération DEL122012_06 fixant à 2 000 € le tarif pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De maintenir au seul profit de l'association Club RS de France et pour la manifestation du 4 mai 2013 le prix de la location à 1 000 €

DEL032013 07 – Régularisation de l'emprise du domaine public allée des Fleurs

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va réaliser les travaux d'aménagement de l'allée des Fleurs située entre la route de Muizon et l'avenue de la Gare. La phase préparatoire des travaux a permis de constater que parfois, les limites physiques des propriétés (emplacement des murs, des clôtures, ...) et les limites cadastrales de celles-ci n'étaient pas les mêmes.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'acheter à titre gracieux aux différents propriétaires les surfaces nécessaires à la mise en conformité du cadastre, les frais afférant à ces acquisitions (frais de géomètres, d'actes, ...) restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation au Maire pour mener à bien ces acquisitions et signer tous les documents administratifs y afférant.

DEL032013 09 – Demande à la CCCV d'une borne à incendie au Lieudit Le Camp

Vu les travaux réalisés au lieudit Le Camp,

Vu le réseau incendie inexistant à cet endroit,

Considérant qu'il est nécessaire d'installer une borne incendie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, à qui la Commune a délégué la compétence sécurité incendie, de bien vouloir installer une borne incendie au Lieudit Le Camp.

Rappel des délibérations :

DEL032013 01 – Modification des rythmes scolaires – report à la rentrée 2014

DEL032013 02 – Tarifs et dates d'ouverture de la pêche dans le lac

DEL032013 03 – Tarifs de mise à disposition du terrain de foot pour l'année 2013

DEL032013 04 – Tarif du droit de place brocante

DEL032013 05 – Autorisation du Conseil municipal à Monsieur le Maire d'ester en justice

DEL032013 06 – Fixation du prix de location des Terres du Circuit au profit de l'association Club RS de France.

DEL032013 07 – Régularisation de l'emprise du domaine public allée des Fleurs

DEL032013 09 – Demande à la CCCV d'une borne à incendie au Lieudit Le Camp